

Chercher les origines d'une propriété

SOLUTION DE RECHERCHE

Retracer l'histoire d'une maison nécessite des recherches longues et aléatoires, car il n'existe pas de dossiers constitués sur chaque maison. Les informations sont éparpillées mais vous trouverez cependant de nombreux éléments dans les fonds d'archives.

Les minutes notariales de plus de 100 ans sont conservées aux Archives départementales (sous-série 3 E) mais quelques études ont déjà versé leurs minutes de plus de 75 ans. Vous pouvez consulter les inventaires de toutes les archives notariales conservées aux Archives du département sur leur site Internet.

Les actes notariés les plus récents sont conservés chez le notaire dépositaire de ces minutes.

La recherche d'actes notariés peut être facilitée par la consultation des tables de l'Enregistrement (sous-série 3 Q) pour la période 1790-1969, et de celles du Contrôle des notaires (sous-série 2 C) pour le XVIII^e siècle.

Pour les XIX^e et XX^e siècles, vous pourrez également consulter les archives cadastrales (plans, états de sections, matrices) qui vous permettront de retrouver les différents propriétaires. Ces documents tenus en deux exemplaires sont consultables dans les mairies et aux Archives départementales.

Muni de ces renseignements, vous pourrez trouver des compléments d'informations dans les différents inventaires des Archives départementales :

- **série J** (archives privées) en cherchant plus particulièrement les archives de la seigneurie dont pouvait dépendre votre maison avant 1789 ;
- **série B** (archives judiciaires de l'Ancien Régime) ;
- **série Q** (biens nationaux) si la propriété appartenait avant la Révolution à un établissement religieux (biens de première origine) ou à un émigré (biens de seconde origine) ;
- **série N** pour un bien ayant appartenu au Département (par exemple, une ancienne caserne de gendarmerie) ;
- **séries O et E-dépôt** pour un bien ayant appartenu à une commune (par exemple, une ancienne mairie, un ancien presbytère, une ancienne école) ;

séries G, H et J pour un bien ayant appartenu au clergé.